Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Secrétariat général **Délégation à la mobilité et aux carrières** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de mobilité** **SG/DMC/2015-187** **27/02/2015**

Date de mise en application : 27/02/2015
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 1

Objet : Appel à candidatures pour l'emploi de chef de service (groupe II) à la direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE).

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF DDT(M) DD(CS)PP

Vacance d'un emploi de chef de service (groupe II)

(JO du 27 février 2015)

Est susceptible d'être vacant au ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, un emploi de chef de service de groupe II, à la direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE).

La DGPE qui va se substituer à la direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires et dont les textes d'organisation sont en cours de publication, pilotera, pour les secteurs agricole, agroalimentaire, du cheval, de la forêt et du bois, l'action du ministère relative à l'orientation et au développement des productions et des filières, à la gestion des marchés, aux relations commerciales, à l'aménagement et au développement des territoires ruraux et, sous réserve des compétences de la direction générale de l'alimentation, à l'environnement.
Elle mettra en œuvre la politique agricole commune.
Elle coordonnera l'action des directions du ministère en matière de relations européennes et internationales ainsi qu'en matière de relations avec les collectivités ultra-marines.

Le titulaire de l'emploi exercera, au sein de cette direction générale, les fonctions de chef du service de la gouvernance et de la gestion de la politique agricole commune.
En cette qualité, il sera chargé du pilotage des ressources humaines, de la performance, des moyens de fonctionnement et des crédits d'intervention des programmes budgétaires qui relèvent de la direction générale.
Il coordonnera la tutelle des établissements publics et le suivi du réseau des services déconcentrés qui mettent en œuvre les politiques publiques portées par la direction générale.
Il déterminera les modalités de gestion nationale des aides directes du premier pilier de la politique agricole commune ainsi que des aides surfaciques du second pilier.
Il coordonnera la programmation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes de développement rural.
Il définira les règles transversales applicables aux contrôles des aides de la politique agricole commune, coordonnera le suivi des audits et de leurs recommandations et supervisera les organismes payeurs d'aides européennes.
Il contribuera à l'harmonisation, à la simplification et la sécurisation des procédures.
Il sera chargé d'animer les deux sous-directions du service.

Pour assurer ces missions, le candidat devra disposer d'une connaissance approfondie des politiques conduites par le ministère ainsi que de son fonctionnement (administration centrale, services déconcentrés et opérateurs). Il devra avoir une expérience du fonctionnement interministériel. Il devra posséder de solides aptitudes à l'encadrement supérieur, à l'animation d'équipes et à la négociation. Une expérience professionnelle des relations internationales et des négociations budgétaires serait un atout.

Conformément aux dispositions du décret n°2012 - 32 du 9 janvier 2012 modifié, relatif aux emplois de chef de service et de sous-directeur des administrations de l'État, les candidatures accompagnées d'un *curriculum vitae*, doivent être transmises par la voie hiérarchique, à l'attention de Mme Catherine Geslain-Lanéelle, directrice générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires, 3 rue Barbet de Jouy Paris (7ème) et à la délégation à la mobilité et aux carrières, secrétariat général du ministère de l'agriculture, de l’agroalimentaire et de la forêt 78, rue de Varenne Paris (7ème), dans un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel de la République française.